

Classe 24 «Tissus; Rideaux; Housses de protection pour meubles; Articles textiles de maison; Articles textiles ménagers à base de matières non tissées; Linge de maison; Tentures murales; Articles textiles d'ameublement; Articles textiles non tissés; Toiles de renfort en tissus non tissés; Coiffes de chapeaux; Doublures (étoffes); Mouchoirs de poche en matières textiles; Mouchoirs en matière textile; Produits en matières textiles non compris dans d'autres classes; Mouchoirs; Textiles en lin; Textiles en flanelle; Matières textiles pour meubles; Petites serviettes pour la toilette; Serviettes (en matières textiles) pour la cuisine; Textiles non compris dans d'autres classes; Entoilages; Molleton à base de polypropylène; Molleton à base de polyester; Doublures en tissu pour vêtements; Foulard (tissu); Tissus de coton à la pièce; Articles textiles synthétiques à la pièce; Articles textiles au rouleau; Canevas (toile); Tissus d'ameublement; Tissus destinés à la confection de vêtements; Matières textiles pour la confection de costumes et de tailleurs; Textiles destinés à la confection d'articles d'habillement; Tissus textiles pour la confection d'articles textiles ménagers; Tissus textiles destinés à la fabrication de vêtements de sport; Textiles destinés à la fabrication d'articles d'habillement; Tissus destinés à la fabrication de portefeuilles; Tissus imitant la peau d'animaux; Tissus pour la confection de vêtements d'extérieur pour femmes; Jean (tissu); Tissu utilisé pour dispositifs orthétiques; Tissus imperméables destinés à la fabrication de pantalons; Tissus imperméables destinés à la fabrication de vestes; Tissus imperméables destinés à la fabrication de chapeaux; Tissus imperméables destinés à la fabrication de gants; Tissus utilisés comme doublures de vêtements; Tissus pour vêtements; Tissus enduits destinés à la fabrication d'articles en cuir; Tissus enduits destinés à la fabrication de vêtements de pluie; Matières textiles tissées imitation cuir; Matières textiles imperméables à l'eau mais perméables à l'humidité; Articles textiles à la pièce pour la confection de serviettes».

- Condamner l'EUIPO aux dépens, en ce compris les dépens supportés lors de la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO.

#### **Moyen invoqué**

- Violation de l'article 8, paragraphes 1, sous b), et 5, du règlement (UE) n° 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

---

### **Recours introduit le 29 janvier 2019 — Laboratorios Ern/EUIPO — SBS Bilimsel Bio Çözümler Sanayi Ve Ticaret (apiheal)**

**(Affaire T-51/19)**

(2019/C 103/73)

*Langue de dépôt de la requête: l'espagnol*

#### **Parties**

*Partie requérante:* Laboratorios Ern, SA (Barcelone, Espagne) (représentante: S. Correa Rodríguez, avocate)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

*Autre partie devant la chambre de recours:* SBS Bilimsel Bio Çözümler Sanayi Ve Ticaret AS (Istanbul, Turquie)

#### **Données relatives à la procédure devant l'EUIPO**

*Demandeur de la marque litigieuse:* Autre partie devant la chambre de recours

*Marque litigieuse concernée:* Demande de marque de l'Union européenne figurative apiheal — Demande d'enregistrement n° 14 411 557

*Procédure devant l'EUIPO:* Procédure d'opposition

*Décision attaquée:* Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 19 novembre 2018 dans l'affaire R 1725/2017-4

## Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée en ce qui concerne l'enregistrement partiel de la marque pour les produits suivants: les «produits de parfumerie; cosmétiques; produits odorants; déodorants (corporels ou pour animaux); savons; herbes pour le bain (autres qu'à usage médical); produits de soin dentaire, dentifrices, préparations pour polir les prothèses dentaires, produits médicaux de blanchissage des dents, bains de bouche, non à usage médical» relevant de la classe 3 et les «produits pour la destruction d'animaux nuisibles; fongicides, herbicides» relevant de la classe 5;
- rejeter la demande de marque de l'Union européenne n° 14 411 557 *apiheal* pour lesdits «produits de parfumerie; cosmétiques; produits odorants; déodorants (corporels ou pour animaux); savons; herbes pour le bain (autres qu'à usage médical); produits de soin dentaire, dentifrices, préparations pour polir les prothèses dentaires, produits médicaux de blanchissage des dents, bains de bouche, non à usage médical» relevant de la classe 3 et les «produits pour la destruction d'animaux nuisibles; fongicides, herbicides» relevant de la classe 5.
- condamner l'EUIPO et, le cas échéant, la partie intervenante aux dépens.

## Moyen invoqué

Violation de l'article 8, paragraphe 1, sous b) et de l'article 8, paragraphe 5, du règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil.

---

### Recours introduit le 31 janvier 2019 — SBS Bilimsel Bio Çözümler Sanayi Ve Ticaret/EUIPO — Laboratorios Ern (*apiheal*)

(Affaire T-53/19)

(2019/C 103/74)

Langue de dépôt de la requête: l'espagnol

## Parties

*Partie requérante:* SBS Bilimsel Bio Çözümler Sanayi Ve Ticaret AŞ (Istanbul, Turquie) (représentante: M. López Camba, avocate)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

*Autre partie devant la chambre de recours:* Laboratorios Ern, SA (Barcelone, Espagne)

## Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

*Demandeur de la marque litigieuse:* Partie requérante devant le Tribunal

*Marque litigieuse concernée:* Demande de marque de l'Union européenne figurative *apiheal* — Demande d'enregistrement n° 14 411 557

*Procédure devant l'EUIPO:* Procédure d'opposition

*Décision attaquée:* Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 19 novembre 2018 dans l'affaire R 1725/2017-4